

Une orthographe phonétique adaptée au français
Intérêt pratique et difficultés relatives

Jean Adolphe Rondal *

- Université de Liège, Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation, B-32 Sart Tilman 4000 Liège, Belgique (adresse électronique : jeanarondal@skynet.be)
- Remerciements à Olivier Héral pour une information détaillée sur le mouvement historique de la Ortografia elocuente en Espagne, et à Patrick Dauby et Jean-Paul Broonen, pour leurs relectures attentives et plusieurs suggestions de modifications et d'ajouts relatives à une version antérieure de l'article.

Nos langues écrites sont des recodages de la langue orale. Mais ce n'est pas invariablement le cas. En japonais, par exemple, il existe à côté des kanas (hiragana et katakana), servant à écrire les mots courants, les kanjis qui sont des dessins conventionnels renvoyant aux concepts de la culture à l'instar des dispositifs pictogrammatiques et idéogrammatiques des anciennes langues sumériennes, égyptiennes, et autres, dominants jusqu'à la transition historique vers les écritures syllabiques et alphabétiques.

Ces derniers systèmes doivent par définition assurer une bonne correspondance entre la langue parlée et son écriture. C'est là que le bât blesse souvent pour diverses raisons : l'emprunt originel de l'alphabet d'une langue à une langue étrangère phonétiquement distincte au moins en partie ; l'évolution linguistique : une ou plusieurs langues « fille(s) », émergeant d'une langue maternelle, se modifie(nt) phonétiquement en conséquence mais conserve(nt) plus ou moins fidèlement une partie du dispositif graphique de la langue mère ; l'évolution diachronique à l'intérieur d'une même langue augmentant graduellement le décalage entre la parole et l'écriture.

On peut aboutir à des situations où la langue écrite est singulièrement dissociée de la langue parlée. Le cas du français est exemplaire. Nous disposons de 36 phonèmes et d'un alphabet d'origine latine de 26 lettres auquel s'ajoutent le graphème c cédille (ç), 11 voyelles orales accentuées (à, â, é, è, ê, ë, û, ü, ô, ö, ou), 2 voyelles orales non accentuées (ou et eu), 4 nasales (in, an, on, un), ainsi que deux ligatures : e dans l'a de ae et dans l'o de oe, soit un total de 46 lettres (diacritées et non-diacritées)¹. Le rapport 36 phonèmes/46 lettres, en principe favorable, dissimule une correspondance imparfaite entre phonèmes et graphèmes (pris ici et dans la suite du texte au sens de graphie, c'est-à-dire de représentation écrite d'une lettre et non d'une unité minimale

¹ D'autres comptages sont possibles aboutissant à des totaux légèrement différents.

du système d'écriture, comme parfois défini), et c'est elle qui fait problème dans un certain nombre de cas.

On peut aboutir à des situations où un même phonème s'écrit de plusieurs façons différentes. Par exemple la voyelle nasale *an*² correspond au moins à 25 graphies : *aint, aints, an, anc, ancs, and, ands, ans, ang, angs, am, ant, ants, amp, amps, aon, aons, en, end, ends, ent, ents, em, emp, emps*. La nasale *in* n'est guère en reste avec au moins 17 graphies : *aim, aims, ain, ains, aint, aints, ein, eins, eint, eints, im, in, ins, int, imp, inct, incts*. Les nasales *on* et *un* correspondent à une dizaine de graphies. D'autres phonèmes sont transcrits de deux façons différentes (par exemple, *f* correspond également au digramme *ph* ; de même pour *ge* et le digramme *gu*, et pour *ce* et *ca*). Le graphème *s* correspond à deux phonèmes différents (par exemple, dans *sur* et *rose*). La graphie *h* renvoie à une consonne constrictive laryngo-pharyngale dont beaucoup de spécialistes pensent qu'elle a disparu du français contemporain. Parfois, la dissociation entre langue orale et écrite est complète, comme pour le lexème écrit *oiseau* prononcé *wazô* (en transcription phonétique standard)

D'autres langues (par exemple, le russe, l'italien, ou l'espagnol³) ont procédé à plusieurs reprises à des mises à jour de la correspondance entre

² On verra plus loin pour des indications techniques utilisant l'alphabet phonétique ; à ce stade et de façon à éviter de confondre le lecteur, je m'en tiens aux graphies alphabétiques latines.

³ Au 16^e siècle, un mouvement de lettrés en Espagne (Castille et Aragon) en faveur de « la ortografía elocuente », se revendiquant du précepte du rhéteur latin du 1^{er} siècle Quintilianus : *Sic scribendum quomodo sonat* (On doit écrire de la manière dont on prononce), dans son *De Institutione oratoria*, a cherché et réussi à rapprocher le langage écrit de la parole courante. Voir M. Frenk (août 1983), La ortografía elocuente (Testimonios de lectura oral en el Siglo de Oro), *Actas de los Congresos de la Asociación Internacional de Hispanistas* (Eds A. Kossoft, R. Kossoft, G. Ribbaus, & S. Amor y Vasquez), Vol. 1,, pp. 549-556. *Elocuente* dans ce contexte au sens étymologique latin de *loqui, dire, exprimer par la parole*. Le principe de l'*ortografía elocuente* est en bonne partie responsable de la présence en quantité importante de graphies phonétiquement motivées en espagnol moderne (Cfr A. Alonso, *De la pronunciación medieval a la moderna en español*, avec R. Lapeza, comme éditeur scientifique, Madrid, Gredos, 1967). Le lecteur intéressé pourra voir pour le contexte général de cet intéressant mouvement, Héral O., (2007), Contribution à l'histoire des troubles du langage : Juan de Pablo Bonet (1573 – 1633) et l'art d'enseigner à parler aux muets au siècle d'or en Espagne, *L'Orthophoniste*,

phonèmes et graphèmes. Mais même dans ces cas, le résultat n'est pas toujours parfait et il peut se détériorer au fil du temps faute d'être revu épisodiquement, car il s'installe invariablement un décalage entre le répertoire oral et celui écrit ; le premier tendant à se modifier avec le temps et la pratique tandis que le second est plus stable.

Une tentative de réforme de l'orthographe française, au 16^e siècle, peut-être la première, figure dans un ouvrage de Louis Meigret, intitulé *Tretté de la grammère françoese* (1550). On y propose notamment de remplacer les lettres non prononcées (qu'il nomme « muettes », une suggestion qui s'est maintenue) par une apostrophe et de simplifier la transcription des consonnes doubles non prononcées.

Aucune réforme orthographique d'envergure n'a réussi à s'imposer aux 19^e et 20^e siècles en France. Une réforme mineure a été proposée en 1990 sous le titre *Les rectifications de l'orthographe*, publiée au *Journal officiel de la République française* (édition du 6 décembre). Elle concerne quelques aménagements intéressant environ huit-cents mots ; en particulier, les accents, le tréma, les mots composés, et le pluriel des noms étrangers. Mais on précise qu'il ne convient pas de considérer qu'il puisse s'agir d'une « véritable » faute lorsque les nouvelles dispositions orthographiques ne sont pas respectées.

273, 19-26, et la version espagnole actualisée de ce texte, Héral, O., Juan de Pablo Bonet (1573-1633) y el arte de enseñar a hablar a los mudos en el Siglo de Oro en España, in J.G. Storch de Gracia y Asencio (Ed.), *Homenaje a Juan de Pablo Bonet*, Madrid, Universidad Complutense, sous presse. La motivation première des promoteurs de l'ortografía elocuente était d'améliorer la prononciation du castillan dans la population à une époque où la lecture se faisait souvent à voix haute. Le mouvement espagnol pour l'éducation des enfants sourds, au 16^e siècle, a pris ses racines dans les travaux du lettré, philosophe et éducateur Juan de Pablo Bonet. Ce mouvement allait ensuite faire école internationalement (y compris de façon importante en France, avec Péreire au 18^e siècle, et ensuite les Frères de Saint-Gabriel, Augereau, l'Abbé de l'Épée, et l'Abbé Sicard). Une orthographe correspondant de façon étroite à la parole permettait un accès plus facile au langage oral chez les personnes sourdes par le biais de la vue et facilitait la mise en rapport de l'écriture avec un langage de signes gestuels et un codage dactylogique. Cfr Héral, O., (2013), *Phonodactylogie ou nouveau système de signes pour apprendre aisément aux sourds-muets à parler et à écrire correctement* (1856) par Théophile Augereau (1828-1882), dit frère Bernard, *L'Orthophoniste*, 325, 9-10 ; et Rondal, J.A., Henrot, F., & Charlier, M. (1997), *Le langage des signes: Aspects psychologiques, psycholinguistiques et psycho-éducatifs*, Bruxelles: Mardaga.

Les tentatives historiques de réformer l'orthographe du français ainsi que celles plus récentes, se sont heurtées à une vive opposition de la part des usagers, en ce compris un grand nombre de lettrés, de spécialistes universitaires, et d'académiciens de tous bords. Certains affirment voir dans le système orthographique l'âme ou l'esprit de la langue et s'opposent farouchement à toute altération. On peut soutenir qu'une langue a une âme en quelque sorte. C'est une fine œuvre d'art populaire. Elle représente le produit historique cumulatif de l'ingéniosité symbolique d'une communauté culturelle. Il est douteux toutefois que cette âme puisse résider dans un dispositif aussi périphérique que la transcription graphique. Si les langues ont une âme, elle est plutôt à trouver dans l'organisation et la réalisation du sens à communiquer et la façon de le communiquer dans un rapport culturel et social déterminé ; ce qu'on désigne techniquement par les aspects sémantiques et pragmatiques⁴.

Cette dernière remarque attire l'attention sur la fonction communicative de la langue qui est primordiale et ne peut être mise au second plan au profit de la forme même si cette dernière est indispensable à la fonction. Une orthographe à ce point détachée de la langue orale, comme c'est le cas en français contemporain, constitue, quoi que puissent en dire les puristes, un obstacle à une communication sereine et efficace, outre les difficultés d'apprentissage et le clivage socio-économique qu'elle favorise.

Il est un autre problème auquel on pense moins. C'est celui du coût économique de l'usage d'un système d'écriture aussi peu transparent que celui du français. Les enseignants du primaire se plaignent parfois de la surcharge des programmes scolaires. Ceux du secondaire et du supérieur déplorent les niveaux bas de compétence orthographique chez leurs étudiants ; une

⁴ Voir J.A. Rondal, *Langage et langues. Abrégé de psycholinguistique*, Paris, L'Harmattan, 2019.

indication que malgré le temps qui lui est consacré, l'apprentissage de l'orthographe est d'une efficacité douteuse.

Un économiste pourrait calculer le nombre d'heures dévolues à l'apprentissage du système orthographique traditionnel et à son utilisation dans la vie courante et les activités professionnelles (consultation de dictionnaires orthographiques, emploi de correcteurs informatiques, relectures formelles incessantes même chez les lettrés et les écrivains, etc.). À quelle proportion du produit intérieur brut ces énormes pertes de temps correspondent-elles en francophonie ?

Le vexant de cette situation est qu'il existe une solution relativement simple au problème orthographique. Elle consiste en l'emploi, au lieu du système alphabétique latin, d'un alphabet phonétique. Ce dernier aurait l'avantage de garantir une correspondance biunivoque entre phonèmes et graphèmes. Une solution du genre a été proposée plusieurs fois dans le passé, par des linguistes notamment, et à chaque fois repoussée avec des arguments parfois spécieux (par exemple, la difficulté supposée du codage phonétique, le nombre élevé de symboles nécessaires, une dénaturalisation de la langue écrite, etc.). Plus étonnant est peut-être le fait qu'aucune langue de culture sur la planète, à ma connaissance, ne procède de la sorte ; les utilisateurs refusant d'écrire exactement ce qu'ils disent et de prononcer fidèlement ce qu'ils écrivent.

Le modeste objectif du présent article est de montrer qu'un alphabet phonétique appliqué à la transcription du français standard et de ses variantes nationales et régionales, est praticable et n'aboutit nullement à une monstruosité technique. Un alphabet phonétique adapté au français, comme on le verra plus loin, ne présente pas d'obstacle majeur pour son apprentissage et ce y compris par de jeunes enfants. Comme indiqué, il permet d'assurer une

correspondance terme à terme entre phonèmes et graphèmes, ce qui détermine une considérable économie de fonctionnement et génère des textes plus synthétiques (voir l'exemple ci-dessous). En outre, le dispositif restitue au code oral sa naturelle priorité par rapport aux modalités utilisées pour sa transmission dans le temps et l'espace.

Une orthographe phonétique adaptée au français

Il s'agit de transcrire aussi exactement que possible la langue parlée au moyen d'un alphabet de type phonétique. On pourrait nommer ce principe : principe d'homophonographie.

Les 36 phonèmes du français sont les suivants : les voyelles orales : *a, â, e, é, è, i, o, ô, u, ou*, le *eu* de *peu* ; les voyelles nasales : *on, an, in, un* ; les semi-consonnes : le *ué* (dans *lui*), *w*, et le *yod* (dans *yeux, bille, levier*) ; les consonnes orales : *p, t, k, b, d, g, f, v, ch, j, s, z, l*, et *r* ; et les consonnes nasales : *m, n, gn*, et *ng*.

On peut convenir de les transcrire en retenant les graphies de l'alphabet latin qui ne correspondent qu'à un seul phonème et de substituer les autres instances au moyen d'une série de symboles repris ou inspirés de l'alphabet phonétique international et de six signes diacritiques (les accents : aigu, grave, circonflexe ; un signe d'allongement ; le tilde ; et le tréma).

On aurait dans cette catégorie substitutive: ô pour *on*, a° pour le *a* postérieur (voir plus loin), â pour *an*, ê pour *in*, oê pour *un*, u° pour *û*, y pour le *jod*, ü pour le *ué*, g (pour le *g* de *gare, guirlande*), k pour le *c* (de *cas*) et *k, š* pour *ch*, j (pour le *j* de *gilet, Gérard, Joseph*), ñ pour le *gn* de *vigne*, et *Þ* pour le *ing* de *parking*. Soit 14 graphies exotiques dans un système comptant 39 symboles (Tableau 1 ci-dessous). Certains des symboles repris à l'alphabet latin

le sont avec un changement de correspondance entre phonème et graphème et deux autres (*g* et *k*) avec une restriction dans cette correspondance pour satisfaire à l'exigence de biunivocité.⁵

Tableau 1. Correspondances entre phonèmes (à gauche dans les trois colonnes) et graphies dans le système proposé.

<i>a/a</i>	<i>w (wallon, oui, foyer, foire)/w</i>	<i>m/n</i>
<i>â/a°</i>	<i>yod(bille, aïeul, soleil)/y</i>	<i>n/n</i>
<i>e et eu (peur)/e</i>	<i>j et g (jeune, geste)/j</i>	<i>gn/ñ</i>
<i>é/é</i>	<i>p/p</i>	<i>ng/p</i>
<i>è et ae/è</i>	<i>t/t</i>	<i>x/x</i>
<i>i/i</i>	<i>k/k</i>	
<i>o/o</i>	<i>b/b</i>	
<i>ô et au (eau)/ò</i>	<i>d/d</i>	
<i>u/u</i>	<i>v/v</i>	
<i>û/u°</i>	<i>r/r</i>	
<i>ué (lui)/ü</i>	<i>h/h</i>	
<i>ou/ou</i>	<i>g (goutte, gueule)/g</i>	
<i>eu (peu)/eu</i>	<i>f/f</i>	
<i>on/ô</i>	<i>ch/š</i>	
<i>an/â</i>	<i>s (savon)/s</i>	
<i>in/ê</i>	<i>s (rose) et z/z</i>	
<i>un/oê</i>	<i>l/l</i>	

⁵ Il s'agit d'une simple proposition parmi d'autres possibles. On peut peut-être trouver mieux et plus simple. Les symboles « exotiques » choisis l'ont été arbitrairement (mais toute écriture est fondamentalement arbitraire). On peut vouloir en adopter d'autres. Je souhaite que cette proposition puisse servir à motiver un débat conceptuel et technique sur le sujet. L'esprit, utilitaire, on l'a compris, est de faire correspondre la parole et sa représentation écrite aussi exactement que possible tout en évitant de trop perturber les habitudes d'écriture et en maintenant un dispositif graphique compatible avec les outils informatiques et les interfaces courantes machine/utilisateur.

L'application du système proposé à quelques vers extraits d'un poème de Pablo Neruda⁶ en traduction française, donne la comparaison suivante :

Texte originel :

De son regard longuement vert
la lumière tombait comme une eau sèche,
en de transparents et de profonds cercles
de force fraîche.

Ses seins dressés comme un feu à deux flammes
flambaient au-dessus de deux régions,
et en un double fleuve arrivaient à ses pieds
grands et clairs.

Transcription homophonographique (en écriture scripte) :

de sô regar lôgemâ vèr
la lumyèr tôbè kom un ò sèše,
â de trâsparâ é de profô sèrkle
de forse frèše.
sè sê drèsé kom oê feu a deu flam
flâbè ò desu de deu réjyô,
é â oê double fleve arivè a sè pyé
grâ é klèr.

⁶ Pablo Neruda, *Angela Adonica*, in *Résidence sur la terre*, Paris, Poésie/Gallimard, 1972, p. 44 (traduit de l'espagnol *Residencia en la tierra*, Buenos Aires, Losada, 1958).

Le nombre de mots est 48 (ou 49 selon le comptage) dans le premier texte pour 312 caractères (espaces compris) et 49 mots et 230 caractères (espaces compris) dans le second texte ; soit une économie d'environ 27% en termes de caractères/espaces dans le second cas par rapport au premier.

Difficultés relatives et solutions possibles

On notera que dans le système proposé au Tableau 1 le *a* vélaire (*â* de *pâte* par opposition au *a* palatal de *patte*) n'est plus rendu par *â* comme dans l'orthographe traditionnelle mais par *a^o* avec un signe diacritique indiquant l'allongement de la durée de la voyelle. On peut considérer avec plusieurs phonéticiens qu'en français standard contemporain, il n'y a plus de véritable différence de timbre entre ces deux phonèmes mais seulement une différence de durée. La différence à l'oral entre *u* et *û* (par exemple, dans *fut, fusse, fûmes, fûtes, fût*) qui consiste en un contraste de durée sur la voyelle, peut être rendue également par l'opposition entre *u - u* et *û - u^o*.

Le *à* (prépositionnel) est transcrit *a*, donc sans accent grave. On considère que les accents renvoient uniquement à des différences de timbre déterminées par le degré d'aperture de la voyelle (la distance à l'articulation entre la langue et le palais dur) et non à un repérage syntaxique. Par ailleurs, le contexte linguistique suffit pour assurer une différence entre le *à* prépositionnel et le *a* auxiliaire verbal.

Le *y* est employé uniquement pour transcrire la semi-consonne *yod*.

La distinction dans la parole entre *h* aspiré et non aspiré est flottante. On peut considérer que la transcription du *h/h* est facultative (elle peut être utile pour les noms propres). Si on veut *y* souscrire, il ne se trouve aucune raison pour restreindre au *h* non aspiré la possibilité d'une liaison en fin de mot avec

la voyelle initiale du mot suivant. La liaison doit pouvoir se faire pour tous les *h* en fin de mot, aspirés ou non, lorsqu'elle est prononcée. On ne voit pas pourquoi on pourrait dire (et écrire), par exemple, *les-z-heures*, et non *les-z-haricots* ; sauf à réifier une éventuelle différence de parole entre *h* aspirés et muets, repérable à l'examen sonographique, mais non vraiment perceptible à l'oreille. Le statut facultatif donné à cet élément dans le dispositif orthographique respecte la liberté du locuteur et la transpose à l'écrit.

Toujours concernant les liaisons phonétiques qui enchaînent une consonne finale habituellement muette à la voyelle initiale du mot suivant : les usages sont assez fluctuants et les distinctions entre liaisons facultatives et obligatoires entretenues par certains phonéticiens pas toujours claires ; à distinguer des enchaînements, où une consonne finale normalement prononcée se trouve dans le même cas et ne subit aucune altération, par exemple, dans *sens unique*, *œuf à la coque*). Si les liaisons sont produites à l'oral, il est normal qu'elles apparaissent à l'écrit ; par exemple, dans *les arbres* transcrit *lè-z-arbre*, et pour le *e* dit muet à la finale ou le *e* apocopé à l'intérieur du mot, sauf si ces sons font l'objet d'une insistance et/ou en variété régionale - voir plus loin.

En accord avec le principe d'homophonographie, les marques morphologiques grammaticales : genre et nombre des noms, pronoms, articles, adjectifs, et conjugaison des verbes, qui ne sont pas prononcées (soit les marquages dits réguliers) ne doivent pas être transcrites. On ne peut objecter que cela créerait de l'ambigüité puisque les mêmes marques ne sont pas réalisées à l'oral apparemment sans problème pour le ressenti grammatical.

Toujours en accord avec le principe d'homophonographie, les consonnes redoublées (*ressaisir*, *affable*, etc.) ne doivent pas être transcrites sauf si elles

font l'objet d'une insistance de la part du locuteur ou en variétés nationales et/ou régionales.

On peut penser que les majuscules ne servent à rien dans l'écriture. Elles peuvent être utiles comme adjuvants pour séparer les phrases dans un texte, mais les points sur la ligne d'écriture ont déjà cette fonction. Quant aux noms dits propres transcrits habituellement avec une majuscule à l'initiale, c'est une simple convention d'écriture dont on peut aisément se dispenser. On peut rappeler que d'autres langues, comme l'arabe, n'ont pas de majuscule et seulement en arabe moderne un signe diacritique marquant la fin de l'énoncé.

Les phonèmes dits affriqués (mi-occlusives), *dj*, *tch*, *ks*, *gz*, *ts*, *dz*, etc., peuvent être rendus à l'écrit par la juxtaposition de deux consonnes simples, comme c'est parfois le cas dans l'orthographe traditionnelle (par exemple, dans *adjutant*), bien qu'ils ne correspondent qu'à un seul son. Le *x* correspond aux affriquées *ks* (le plus souvent) ou *gz*. Lorsqu'il est prononcé, on peut vouloir conserver la graphie *x* par souci de simplicité. En fin de mot, le *x* est généralement muet (par exemple, *heureux*). Il peut être transformé en *z* à fin de liaison.

La variabilité phonétique individuelle dans la prononciation des phonèmes n'a pas vocation à être prise en considération en langage écrit. Elle ne l'est pas dans l'orthographe traditionnelle. Par contre, les standards nationaux et régionaux de parole peuvent être transcrits dans le système orthographique proposé. On notera qu'ils ne le sont pas dans l'orthographe traditionnelle. Puisqu'ils existent à l'oral, qu'à juste titre les utilisateurs y tiennent, et que ces variations étant relativement homogènes n'exigent pas de grandes analyses articulatoires, leur rendu facultatif ne pose pas de problème particulier de transcription. Leur introduction rendrait un peu du piment et de la flexibilité qui ont existé à des époques antérieures (Renaissance, par

exemple, voir Rabelais et Marot) dans nos dispositifs d'écriture en lieu et place de l'uniformité peut-être excessivement centralisatrice qui a prévalu ensuite et prévaut toujours (bien qu'on puisse y repérer quelques lézardes ; en témoignent certains usages publicitaires et quantité d'écrits familiaux transmis au moyen des dispositifs électroniques).